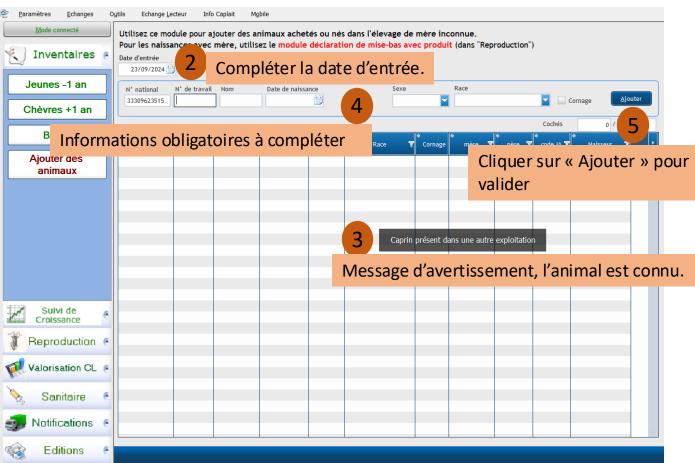


Ajouter des animaux achetés à son inventaire (1)

Il est maintenant possible d'inclure des animaux dans l'inventaire de CAPLAIT, en renseignant la date d'entrée, en mode connecté.

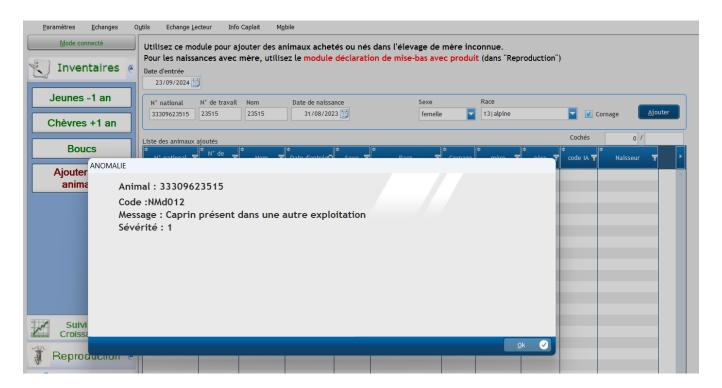






Ajouter des animaux achetés à son inventaire (2)

Si l'animal n'est pas sorti de l'inventaire du cheptel vendeur, ce message apparaîtra. Vous devrez demander à votre relais départemental CAPLAIT la mise à jour de son dossier avant de recommencer.



Si l'animal est bien sorti de son cheptel détenteur, dès la fin de la saisie du numéro national, en tapant sur « Entrée », l'animal apparaît dans le tableau. Il est maintenant présent dans votre inventaire.



Attention, informatiquement, il n'est pas possible qu'un animal sorte d'un inventaire pour rentrer dans un autre à la même date. De ce fait, si le cheptel naisseur a noté la date réelle, vous serez obligé de mettre J+1, sinon CAPLAIT vous informe que le caprin est présent dans une autre exploitation (message ci-dessus). Cela n'a pas d'incidence pour un bon de notification de déchargement mais dans le registre d'élevage, l'écart d'un jour est remarquable.